



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK Quatrième session, 58<sup>e</sup> législature

---

---

FEUILLETON ET AVIS – Jour de séance 33  
le mercredi 7 février 2018

---

---

### AFFAIRES COURANTES

Prières  
Présentation d'invités  
Déclarations de députés  
Questions orales (30 minutes)  
Dépôt de documents  
Déclarations de ministres  
Présentations des pétitions  
Réponses aux pétitions et aux questions écrites  
Présentations des rapports de comités  
Dépôt de projets de loi  
Avis de motion  
Avis d'affaires émanant de l'opposition  
Motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre  
Votes par appel nominal différés  
Affaires du jour

---

---

### AFFAIRES DU JOUR

#### PROJETS DE LOI D'INITIATIVE MINISTÉRIELLE ET ORDRES MINISTÉRIELS

**Motion 28** — L'hon. M<sup>me</sup> Rogers, appuyée par l'hon. M. Gallant, proposera, le mardi 30 janvier 2018, la résolution suivante :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

***Débat interrompu faute de temps.***

***Reprise du débat le mercredi 7 février 2018.***

## COMITÉ PERMANENT DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

42, *Loi sur la publicité gouvernementale*. L'hon. M. Melanson.

43, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*. L'hon. M. Landry.

44, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*. L'hon. M. LePage.

## COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ

41, *Loi constituant l'Association des arpenteurs-géomètres du Nouveau-Brunswick*. M. Doherty.

## PROJETS DE LOI DEVANT RECEVOIR LA SANCTION ROYALE

11, *Loi sur la transparence des engagements électoraux*. L'hon. M<sup>me</sup> Harris.

16, *Loi sur la réglementation du cannabis*. L'hon. M. Bourque.

17, *Loi constituant la Société de gestion du cannabis*. L'hon. M<sup>me</sup> Rogers.

18, *Loi sur le Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis*.

L'hon. M<sup>me</sup> Rogers.

20, *Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. L'hon. M<sup>me</sup> Rogers.

30, *Loi modifiant la Loi sur les assurances*. L'hon. M<sup>me</sup> Rogers.

31, *Loi modifiant la Loi créant le Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées*. L'hon. M. Gallant.

34, *Loi sur le vieillissement en santé et les soins de longue durée*. L'hon. M<sup>me</sup> Harris.

35, *Loi modifiant la Loi de 1998 sur Edmundston*. L'hon. M. Rousselle, c.r.

37, *Loi modifiant la Loi sur les élections municipales*. L'hon. M. Rousselle, c.r.

39, *Loi sur les changements climatiques*. L'hon. M. Rousselle, c.r.

## COMITÉ DES SUBSIDES

Budget de capital, 2018-2019

## MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

**Motion 8** — L'hon. M. Doucet, appuyé par l'hon. M. Fraser, proposera, le mardi 31 octobre 2017, la résolution suivante :

que, sauf disposition contraire du Règlement ou ordre spécial de la Chambre, l'Assemblée législative adopte, pour la quatrième session de la 58<sup>e</sup> législature, le calendrier de séance suivant :

du mardi 24 octobre au vendredi 27 octobre 2017,  
du mardi 31 octobre au vendredi 3 novembre 2017,  
du mardi 7 novembre au vendredi 10 novembre 2017,  
du mardi 14 novembre au vendredi 17 novembre 2017,  
du mardi 5 décembre au vendredi 8 décembre 2017,  
du mardi 12 décembre au vendredi 15 décembre 2017,  
du mardi 19 décembre au vendredi 22 décembre 2017,  
du mardi 30 janvier au vendredi 2 février 2018,  
du mardi 6 février au vendredi 9 février 2018,  
du mardi 13 mars au vendredi 16 mars 2018,  
du mardi 20 mars au vendredi 23 mars 2018,  
du mardi 27 mars au jeudi 29 mars 2018 ;

que les comités, durant certaines semaines où l'Assemblée est ajournée, peuvent se réunir aux dates suivantes :

du mardi 21 novembre au vendredi 24 novembre 2017,  
 du mardi 28 novembre au vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2017,  
 du mardi 9 janvier au vendredi 12 janvier 2018,  
 du mardi 16 janvier au vendredi 19 janvier 2018,  
 du mardi 23 janvier au vendredi 26 janvier 2018,  
 du mardi 13 février au vendredi 16 février 2018,  
 du mardi 20 février au vendredi 23 février 2018,  
 du mardi 27 février au vendredi 2 mars 2018 ;

que, nonobstant les dates précitées de réunion des comités, les personnes élues à la présidence d'un comité peuvent continuer à convoquer des réunions, moyennant préavis des dates de leur choix ;

que l'Assemblée, à la levée de la séance le jeudi 29 mars 2018, s'ajourne au mardi 6 novembre 2018 ;

que, si le président de l'Assemblée, après consultation du gouvernement, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre doit se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut donner avis qu'il a acquis cette conviction en indiquant dans cet avis la date de convocation de la Chambre, date à laquelle la Chambre se réunit et conduit ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date ;

que, en cas d'empêchement du président par suite de maladie ou pour une autre cause, l'un ou l'autre des vice-présidents agisse en son nom pour l'application du présent ordre.

### ***Motions réglées***

**Motion 7 — L'hon. M. Doucet.** Adoption de la motion le 25 octobre 2017.

**Motion 9 — L'hon. M. Doucet.** Adoption de la motion le 25 octobre 2017.

**Motion 13 — L'hon. M<sup>me</sup> Rogers.** Débat sur la motion le 8 novembre 2017 ; adoption de la motion le 8 novembre 2017.

**Motion 14 — L'hon. M. Bourque.** Adoption de la motion le 2 novembre 2017.

**Motion 19 — L'hon. M. Doucet.** Adoption de la motion le 15 novembre 2017.

### **MOTIONS DES DÉPUTÉS DU PARTI MINISTÉRIEL**

**Motion 24 — M. Boudreau,** appuyé par M. Doherty, proposera, le jeudi 7 décembre 2017, la résolution suivante :

attendu que l'allègement de l'impôt foncier applicable pendant 25 ans au terminal de Canaport LNG, qui a réduit de millions de dollars les impôts fonciers perçus, a été consenti par le gouvernement conservateur en 2005 ;

attendu que, le 19 mars 2005, Irving Oil a publié dans le *Telegraph-Journal* une annonce pleine page s'adressant aux gens de Saint John et contenant une lettre ouverte écrite à leur intention pour tenter d'expliquer pourquoi l'entente sur l'impôt foncier du terminal de GNL constituait un si bon marché pour la ville ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte les députés du côté de l'opposition à répondre aux questions suivantes : 1) Croient-ils encore que l'entente fiscale visant le terminal de Canaport LNG représentait un bon marché pour les gens de Saint John? 2) Croient-ils que l'entente fiscale visant le terminal de Canaport LNG a été conclue hâtivement et que les gens de Saint John auraient dû être invités à participer à des

consultations et à exprimer leur opinion dans le cadre du processus? 3) Les députés de l'opposition officielle expliqueraient-ils le rôle qu'ils ont joué pour ce qui était d'inciter les gens de Saint John à accepter l'entente fiscale visant Canaport LNG?

**Motion 32 — M. Roussel**, appuyé par M. Guitard, proposera, le jeudi 8 février 2018, la résolution suivante :

attendu que le rôle que jouent les industries saisonnières au Nouveau-Brunswick est indispensable à la stabilité et à la viabilité continues de l'économie ;

attendu que de nombreuses familles et personnes dépendent du travail saisonnier, qui constitue leur principale source de revenus ;

attendu que le taux de chômage d'une région sert à déterminer le nombre d'heures requises pour l'admissibilité à l'assurance-emploi ainsi qu'à établir la période de prestations au titre du programme ;

attendu que le programme d'assurance-emploi est administré par le gouvernement fédéral ;

attendu qu'une croissance économique positive au Nouveau-Brunswick qui peut être concentrée dans des endroits précis d'une région est susceptible de fausser la formule utilisée dans le calcul du taux de chômage de la région tout entière, surtout dans les régions comptant une population rurale qui dépend peut-être davantage du travail saisonnier ;

attendu que le taux de chômage calculé pour une certaine région ne tient pas compte d'un grand nombre de travailleurs saisonniers qui occupent peut-être un emploi dans cette région, de sorte qu'un nombre important d'entre eux épuiseront leurs prestations d'assurance-emploi plusieurs semaines avant de reprendre leur emploi saisonnier ;

attendu que l'intervalle sans prestations appelé « le trou noir » s'avère injuste à l'endroit des travailleurs saisonniers qui ne pourront accumuler assez d'heures pour être admissibles aux prestations d'assurance-emploi ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick exhorte le gouvernement fédéral à modifier les dispositions relatives à l'admissibilité au programme d'assurance-emploi afin d'agir sur la situation difficile qui pèse sur les travailleurs saisonniers.

### ***Motions réglées***

**Motion 27 — M. Bernard LeBlanc.** Débat sur la motion le 15 décembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 15 décembre 2017.

**Motion 29 — M. Guitard.** Débat sur la motion le 20 décembre 2017 ; adoption de la motion le 20 décembre 2017.

## **AFFAIRES ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

### **DEUXIÈME LECTURE DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC ÉMANANT DE L'OPPOSITION**

10, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation.* M. Coon.

28, *Loi sur la sécurité énergétique verte.* M. Coon.

36, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi.* M. Fitch.

40, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation.* M. Holder.

## MOTIONS ÉMANANT DE L'OPPOSITION

### *Motions pouvant faire l'objet d'un débat*

**Motion 3 — M. Northrup**, appuyé par M. Jeff Carr, proposera, le jeudi 2 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que le secteur touristique du Nouveau-Brunswick constitue un élément important de notre tissu social ;

attendu que des centaines de milliers de touristes visitent chaque année notre province ;

attendu que les amateurs de camping représentent chaque année une part importante des touristes ;

attendu que certains amateurs de camping aiment voyager avec plusieurs véhicules et remorques afin d'avoir la plus riche expérience possible lorsqu'ils explorent les magnifiques régions de notre province ;

attendu que d'autres provinces du Canada permettent le remorquage de plus de deux véhicules sur leurs routes et chemins ;

attendu que le Nouveau-Brunswick ne permet pas actuellement la circulation d'un train de plus de deux véhicules, ce qui constitue un obstacle aux déplacements interprovinciaux ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement à modifier les lois et règlements pour permettre, sur les routes principales, la circulation de trains de deux véhicules ou plus à des fins récréatives

et que l'Assemblée exhorte le gouvernement à établir une limite de longueur ainsi que toute autre mesure de sécurité pour assurer la sécurité de tous les gens qui circulent sur les routes.

**Motion 5 — M. Wetmore**, appuyé par M. Oliver, proposera, le jeudi 2 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick a indiqué que, selon les recherches, 80 % de l'apprentissage chez les enfants est visuel ;

attendu que l'Association des optométristes du Nouveau-Brunswick a en outre indiqué que, selon les études menées, seulement 14 % des enfants au Canada qui intègrent le système scolaire au primaire reçoivent des soins professionnels de la vue ;

attendu que l'Association canadienne des optométristes dit que, selon les études, plus un problème de la vue est diagnostiqué et traité de façon précoce, moins il influera défavorablement sur le développement de l'enfant ;

attendu que l'Association canadienne des optométristes indique aussi qu'un élément important du dépistage et du traitement précoces de problèmes oculovisuels consiste à faire subir à tous les enfants un examen de la vue professionnel avant qu'ils ne commencent à fréquenter l'école ;

attendu que, au Nouveau-Brunswick, le programme De beaux sourires et une bonne vision offre déjà des soins de la vue pour les enfants de familles à faible revenu ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée exhorte le gouvernement actuel à offrir gratuitement des examens de la vue professionnels à tous les enfants, avant qu'ils n'aient l'âge d'aller à l'école, et à rendre obligatoire pour eux un examen avant leur entrée à l'école élémentaire.

**Motion 10 — M. Coon**, appuyé par M. Holder, proposera, le jeudi 2 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que l'Assemblée législative est tenue de rendre des comptes aux gens du Nouveau-Brunswick ;

attendu qu'il est important qu'un comité parlementaire ait le pouvoir d'interroger des témoins et de recevoir les conseils d'experts ;

attendu que la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation a recommandé que les comités des comptes publics aient le pouvoir de citer les témoins qui refusent de comparaître et d'ordonner la production de documents ;

attendu que le comité des comptes publics de la Nouvelle-Écosse a le pouvoir de convoquer des personnes, d'exiger la production de documents et de dossiers et d'interroger des témoins sous serment ;

attendu que les comités permanents du Parlement du Canada ont le pouvoir de convoquer des personnes et d'exiger la production de documents et de dossiers ;

attendu que la Chambre peut autoriser un comité à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative autorise le Comité permanent des comptes publics, le Comité permanent des corporations de la Couronne, le Comité permanent de la politique économique et le Comité permanent de la politique sociale à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers.

**Motion 12 — M. Coon**, appuyé par M. K. MacDonald, proposera, le jeudi 9 novembre 2017, la résolution suivante :

attendu que l'alcool est la principale cause de blessures et de décès au Canada ;

attendu qu'une enquête réalisée en 2012 par Statistique Canada révélait que 20 % des gens du Nouveau-Brunswick avaient déclaré faire une consommation abusive ;

attendu qu'une consommation excessive entraîne de multiples risques connus pour la santé, dont le cancer et les maladies cardiovasculaires ;

attendu que l'augmentation du nombre de magasins de franchise et l'introduction du vin dans les épiceries ont facilité l'accès à l'alcool et lui ont donné une visibilité accrue ;

attendu qu'il a été mis en évidence qu'il découle d'un accès et d'une visibilité accrues de l'alcool une hausse des taux de consommation ;

attendu que, parallèlement à l'accroissement de l'accès, il n'y a eu de la part d'Alcool NB ni surveillance de l'évolution de ses effets ni mise en place de campagnes de sensibilisation du public ;

attendu que la stratégie de lutte contre le tabagisme du Nouveau-Brunswick a permis de réduire la consommation du tabac ainsi que les taux de mortalité par cancer du poumon ;

attendu qu'une stratégie globale visant à réduire la consommation d'alcool peut contribuer à en réduire les effets néfastes ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le Bureau du médecin-hygiéniste en chef à élaborer une stratégie globale visant à réduire la consommation d'alcool dans la province ainsi que les blessures et décès qui y sont liés.

**Motion 21 — M. K. MacDonald**, appuyé par M<sup>me</sup> Shephard, proposera, le jeudi 7 décembre 2017, la résolution suivante :

attendu que les districts de services locaux de Douglas et d'Estey's Bridge sont aux prises avec des difficultés relativement à l'exploitation et aux projets d'exploitation de carrières de pierre dans leur territoire respectif ;

attendu que l'exploitation de gravières et de carrières est depuis longtemps un enjeu conflictuel pour les gens de toutes les municipalités du Nouveau-Brunswick, y compris les villes ;

attendu que de nombreuses collectivités du Nouveau-Brunswick estiment insuffisantes les normes régissant la distance à respecter pour les carrières situées près de zones résidentielles et les normes actuelles encadrant les méthodes d'exploitation soumises au processus d'approbation du plan d'exploitation ;

attendu que de nombreuses commissions de services régionaux n'ont actuellement aucune réglementation permettant d'évaluer différemment les gravières et les carrières de pierre sur le plan des répercussions et de la distance optimale qui doit les séparer des zones résidentielles, en tenant compte des caractéristiques précises du site exploité et des volumes de matière qu'il est proposé d'y extraire ;

attendu que l'empreinte environnementale d'une gravière et celle d'une carrière de pierre diffèrent grandement en ce qui a trait à l'extraction des ressources, les gravières n'étant exploitées que par des moyens mécaniques, les carrières l'étant au moyen de machines et de tirs ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux à réexaminer la réglementation et la législation s'appliquant aux carrières de pierre afin de relever les différences entre l'empreinte environnementale de l'exploitation des gravières et celle de l'exploitation des carrières de pierre et afin d'élaborer un outil d'évaluation qui tient mieux compte des diverses répercussions ayant trait notamment aux cours d'eau, au ruissellement, au bruit, à la qualité de l'air, au champ de visibilité depuis les routes provinciales et à la qualité de vie soutenue des gens de la région

et que le gouvernement réexamine sa réglementation visant les normes de distance à respecter pour les carrières situées près de zones résidentielles existantes dans le but d'élargir le rayon en fonction duquel le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, les commissions de services régionaux et les exploitants de carrière sont tenus de consulter et dans le but de modifier la réglementation ou la législation à cet égard, ou les deux, pour augmenter les distances minimales qui doivent séparer les carrières des zones résidentielles.

***[Débat interrompu faute de temps]***

**Motion 22 — M. K. MacDonald**, appuyé par M<sup>me</sup> Shephard, proposera, le jeudi 7 décembre 2017, la résolution suivante :

attendu que, à tour de rôle, les gouvernements ont souligné l'importance pour les gens du Nouveau-Brunswick d'avoir accès à des services de garderie de qualité dans toutes les régions de notre province ;

attendu que l'accès à des services de garderie permet aux membres de familles monoparentales et biparentales de poursuivre les objectifs professionnels qu'ils se sont fixés ;

attendu que les réalités économiques de notre société moderne exigent souvent des deux parents qu'ils travaillent pour subvenir aux besoins du ménage ;

attendu que la population des garderies augmente, de sorte qu'elles doivent souvent être situées plus près des grands centres urbains afin d'accroître au maximum leur clientèle ;

attendu que l'accès à des services de garderie est tout aussi important dans les centres urbains que dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick, même si, souvent, les collectivités rurales ne sont pas assez peuplées pour que les garderies puissent y être viables sur le plan financier ;

attendu que le ministère de l'Éducation est déjà doté d'un système de transport qui dessert l'ensemble de la province de façon quotidienne, le matin et l'après-midi, les autobus n'étant toutefois pas autorisés à circuler à l'extérieur de leur zone de recrutement scolaire respective ; qu'il soit à ces causes résolu que, dans la zone de recrutement d'une école élémentaire où il n'existe aucune infrastructure de garderie, une exemption soit accordée pour qu'un aller-retour quotidien totalisant au plus 10 km soit effectué afin de permettre le transport d'élèves en autobus, tant pour aller les chercher le matin que pour les déposer l'après-midi à une garderie située à l'extérieur de la zone de délimitation établie pour l'école élémentaire respective.

**Motion 23 — M. K. MacDonald**, appuyé par M<sup>me</sup> Shephard, proposera, le jeudi 7 décembre 2017, la résolution suivante :

attendu que les pompiers fournissent un service précieux à la population du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la province du Nouveau-Brunswick a reconnu que les affections cardiaques et certains cancers peuvent être liés aux interventions de lutte contre les incendies et qu'elle est devenue en 2009 la septième province du Canada à édicter une loi présomptive pour les pompiers professionnels ;

attendu que nous comptons maintenant au Canada quelque 500 pompières ;

attendu que la province du Manitoba a été la première province à édicter une loi présomptive pour les pompiers professionnels et qu'elle a maintenant choisi d'élargir sa couverture relative aux cancers présumés pour y inclure le cancer du sein ;

attendu que l'inclusion du cancer du sein dans la loi présomptive pour les pompiers professionnels a reçu l'appui de l'Association des chefs pompiers du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative suive l'exemple du Manitoba en incluant le cancer du sein dans la couverture prévue par l'actuelle loi présomptive pour les pompiers professionnels de notre province.

**Motion 30 — M. Fitch**, appuyé par M<sup>me</sup> Dubé, proposera, le jeudi 1<sup>er</sup> février 2018, la résolution suivante :

attendu que, le 1<sup>er</sup> décembre 2017, le président du Conseil du Trésor et député de Dieppe a saisi le Comité de la politique économique de la question du projet de loi 27 intitulé *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière* ;

attendu que le président du Conseil du Trésor et député de Dieppe a présenté des renseignements indiquant que le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan sont des chefs de file au Canada pour ce qui est de mesures législatives du genre, même s'il n'a pas été possible de trouver de telles mesures législatives en Saskatchewan ;

attendu que les recherches exhaustives menées par le personnel de la bibliothèque de l'Assemblée législative de la Saskatchewan ainsi que par les services des finances et les services des ressources humaines de la Saskatchewan n'ont pas permis de confirmer les renseignements fournis par le député de Dieppe ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à déposer les mesures législatives de la Saskatchewan qui ont été mentionnées pour justifier le dépôt du projet de loi 27 intitulé *Loi modifiant la Loi sur l'administration financière*.

**Motion 31 — M. Steeves**, appuyé par M. Urquhart, proposera, le jeudi 8 février 2018, la résolution suivante :

attendu que les premiers intervenants travaillent avec acharnement pour veiller à la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick et à la sécurité sur nos routes ;



attendu que les modifications apportées en janvier 2013 à la *Loi sur les véhicules à moteur* ont rendu obligatoire pour les gens du Nouveau-Brunswick de ralentir à l'approche de véhicules de secours et de se ranger de façon sécuritaire en bordure de la chaussée pour assurer la sécurité des travailleurs des services d'urgence circulant sur la route ;

attendu que l'association canadienne des automobilistes signale que, chaque année en Amérique du Nord, plus de 100 conducteurs de dépanneuse perdent la vie dans le cours de leur travail d'assistance routière aux véhicules de secours ;

attendu que le gendarme de 35 ans Francis Deschênes, de la GRC en Nouvelle-Écosse, a perdu la vie le 12 septembre 2017 près de Memramcook alors qu'il prêtait assistance à un automobiliste victime d'une crevaison, ce qui met tragiquement en relief le besoin de sensibiliser davantage le public à l'obligation de ralentir puis de s'arrêter, laquelle est prescrite par la loi ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à ajouter le mot « dépanneuse » à la liste des véhicules de secours définis dans la loi établissant l'obligation de ralentir puis de s'arrêter

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à affecter des fonds à une campagne de sensibilisation sur la sécurité publique, comprenant des panneaux d'affichage, pour veiller à ce que les gens du Nouveau-Brunswick soient informés et qu'ils participent à l'effort visant à assurer la sécurité des premiers intervenants sur nos routes.

### ***Motions portant dépôt de documents***

**Motion 16 — M. Flemming, c.r.**, appuyé par M. Savoie, proposera, le jeudi 16 novembre 2017, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute lettre écrite au député de Campbellton-Dalhousie à propos de sa récusation ou de sa destitution des fonctions qu'il exerçait à titre de ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et de la réaffectation totale ou partielle de celles-ci, notamment des copies des lettres envoyées à Judy Wagner, à Jean-Marc Dupuis et au ministre des Transports et de l'Infrastructure, quel que ce soit le support, y compris la date à laquelle les lettres ont été écrites, envoyées et reçues par les parties concernées.

**[Documents demandés déposés le 1<sup>er</sup> décembre 2017]**

**Motion 26 — M. Flemming, c.r.**, appuyé par M. Savoie, proposera, le jeudi 21 décembre 2017, la résolution suivante :

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenante-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre toute correspondance envoyée, quel que soit le moyen, à l'ancien député de Campbellton-Dalhousie à propos de sa récusation ou de sa destitution des fonctions qu'il exerçait à titre de ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et de la réaffectation totale ou partielle de celles-ci, notamment des copies de la correspondance envoyées à Judy Wagner et à Jean-Marc Dupuis, quel que soit le support, ainsi que les registres de correspondance indiquant les dates d'envoi et de réception.

### ***Motions réglées***

**Motion 1 — M. Wetmore.** Débat sur la motion le 2 novembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 2 novembre 2017.

**Motion 2 — M. K. MacDonald.** Débat sur la motion le 9 novembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 9 novembre 2017.

**Motion 4 — M. Urquhart.** Débat sur la motion le 9 novembre 2017 ; adoption de la motion le 9 novembre 2017.

**Motion 6 — M. Jeff Carr.** Débat sur la motion le 16 novembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 16 novembre 2017.

**Motion 11 — M. Coon.** Débat sur la motion le 14 décembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 14 décembre 2017.

**Motion 17 — M. Steeves.** Débat sur la motion le 16 novembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 16 novembre 2017.

**Motion 18 — M. Jeff Carr.** Débat sur la motion le 7 décembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 7 décembre 2017.

**Motion 20 — M. Steeves.** Débat sur la motion le 14 décembre 2017 ; adoption de la motion amendée le 14 décembre 2017.

**Motion 25 — M. Higgs.** Débat sur la motion le 14 décembre 2017 ; rejet de la motion le 14 décembre 2017.

## PÉTITIONS

1, M. Oliver — présentée le 27 octobre 2017.	(Réponse, le 10 novembre 2017)
2, M. Holder — présentée le 27 octobre 2017.	(Réponse, le 10 novembre 2017)
3, M <sup>me</sup> Shephard — présentée le 27 octobre 2017.	(Réponse, le 10 novembre 2017)
4, M. Fairgrieve — présentée le 31 octobre 2017.	(Réponse, le 15 novembre 2017)
5, M <sup>me</sup> Shephard — présentée le 1 <sup>er</sup> novembre 2017.	(Réponse, le 10 novembre 2017)
6, M. Coon — présentée le 2 novembre 2017.	(Réponse, le 3 janvier 2018)
7, M <sup>me</sup> Shephard — présentée le 7 novembre 2017.	(Réponse, le 21 novembre 2017)
8, M. Coon — présentée le 7 novembre 2017.	(Réponse, le 1 <sup>er</sup> décembre 2017)
9, M. B. Macdonald — présentée le 15 décembre 2017.	(Réponse, le 30 janvier 2018)
10, M. Coon — présentée le 20 décembre 2017.	(Réponse, le 23 janvier 2018)
11, M. Coon — présentée le 31 janvier 2018.	

## RAPPORTS DE COMITÉS

Comité permanent de modification des lois

— premier rapport déposé le 5 décembre 2017.

Comité permanent de la politique économique

- premier rapport déposé le 10 novembre 2017.
- deuxième rapport déposé le 15 novembre 2017.
- troisième rapport déposé le 5 décembre 2017.
- quatrième rapport déposé le 7 décembre 2017.
- cinquième rapport déposé le 15 décembre 2017.
- sixième rapport déposé le 20 décembre 2017.
- septième rapport déposé le 20 décembre 2017.
- huitième rapport déposé le 31 janvier 2018.

Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée

— premier rapport déposé le 5 décembre 2017.

Comité permanent des comptes publics

— premier rapport déposé le 17 novembre 2017.

**QUESTIONS ÉCRITES (Voir annexe A)**

Donald J. Forestell,  
greffier de l'Assemblée législative

**ANNEXE A****QUESTIONS ÉCRITES****Question 1 de M. Higgs**

À : L'hon. M. Gallant,  
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le premier ministre fera-t-il part à la Chambre des conséquences prévues de la taxe sur le carbone pour les gens du Nouveau-Brunswick et l'économie?

**Question 2 de M. Higgs**

À : L'hon. M. Gallant,  
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le premier ministre fera-t-il part à la Chambre des études sur les retombées économiques du cannabis pour le Nouveau-Brunswick?

**Question 3 de M. Higgs**

À : L'hon. M. Gallant,  
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Quelles autres provinces ont investi dans les producteurs de cannabis au Canada, et combien ont-elles investi?

**Question 4 de M. Higgs**

À : L'hon. M. Gallant,  
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le premier ministre sait-il pourquoi la D<sup>re</sup> Cleary a été congédiée, et fera-t-il part à l'Assemblée législative de tous les renseignements disponibles? Approuve-t-il le congédiement?

**Question 5 de M. Higgs**

À : L'hon. M. Gallant,  
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le premier ministre confirmera-t-il les chiffres de Statistique Canada qui indiquent une croissance nulle de l'emploi et une diminution de la population active depuis son entrée en fonction?

**Question 6 de M. Higgs**

**À :** L'hon. M. Gallant,  
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Le Comité des corporations de la Couronne a appris que Travail sécuritaire NB a été incité à précipiter son annonce concernant la hausse des cotisations et d'en faire l'annonce avant la fin des études à cet égard. La directive de précipiter l'annonce concernant la hausse des cotisations est-elle venue du Cabinet du premier ministre?

**Question 7 de M. Higgs**

**À :** L'hon. M. Gallant,  
premier ministre du Nouveau-Brunswick

Sears a-t-il reçu des fonds publics, que ce soit d'ONB, d'un autre ministère ou d'un programme du gouvernement du Nouveau-Brunswick?